



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

Présents :

- Collège Collectivités : les 15 collectivités actionnaires sont présentes ou représentées
- Collège Partenaires : les 3 actionnaires sont présents ou représentés.
- Collège acteurs du territoire : les 19 actionnaires (entreprises et citoyens) sont présents ou représentés

7 invités sont présents (2 collectivités – 1 entreprise – 5 citoyens)

Tous les actionnaires sont présents ou représentés (cf. liste d'émargement jointe)

MODIFICATION DES STATUTS

Les enjeux de la modification des statuts sont présentés aux actionnaires :

A Nos Watts a été créée en 2020 pour porter une grappe de projets photovoltaïques sur le territoire d'Annonay Rhone Agglo, en mobilisant tous les acteurs du territoire, avec l'engagement d'Aurance Energies, Energie partagée et Coopawatt. Le modèle était celui d'une société de projets, ce qui a permis un rythme rapide de réalisation des projets.

Avec le développement d'une deuxième grappe de projets, et la mise en place de l'autoconsommation collective, les statuts d'A Nos Watts ont révélé la nécessité de quelques évolutions, afin de mieux répondre aux besoins du territoire et aux ambitions des acteurs.

Les questions de périmètre géographique et d'activités, les modalités d'accès des citoyens, les équilibres dans la gouvernance, et le statut des différents membres ont fait l'objet d'une réflexion menée au sein du comité de direction, regroupant des représentants de tous les profils d'associés.

Ainsi, les statuts modifiés qui sont proposés prévoient les modifications suivantes :

- Le territoire : **élargissement** aux communes limitrophes d'Annonay Rhône Agglo, et à celles de la communauté de communes du Val d'ay
- Les filières : **élargissement** à toutes filières d'énergies renouvelables (plus de précision concernant le photovoltaïque) : l'objectif est qu'A Nos Watts devienne la « porte d'entrée » de la réflexion sur les énergies à l'échelle du territoire
- La **définition des Collèges** est confirmée. La notion de membres fondateurs est supprimée

- Le principe un actionnaire = une voix, est réaffirmé à l'intérieur des collèges.
- Les modalités de majorité sont redéfinies
- La liste des décisions attribuées à chaque instance est confirmée
- La durée des mandats des membres du Co Dir et du président sont harmonisées
- Suppression de l'unanimité pour la modification des statuts

Un actionnaire fait remarquer que l'écriture inclusive n'est pas prise en compte dans la rédaction des statuts, et que les noms de fonction (Présidente) ne doivent pas être écrits avec une majuscule. Ces modifications sont acceptées par l'assemblée réunie.

Une fois les discussions et questions épuisées, l'assemblée passe au vote :

1^{ère} résolution : refonte générale des statuts

Après avoir entendu le rapport du Comité de Direction, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire et prenant acte des évolutions nécessaires des statuts d'A Nos Watts, société créée en 2020 pour porter une première grappe de projets, qui depuis a développé d'autres projets, valident les évolutions proposées dans la rédaction des statuts présentée en annexe.

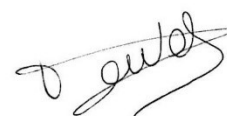
Annexe : statuts modifiés

Collège	Pour	Contre	Abstention
Citoyens et acteurs du territoire	19	0	0
Collectivités	15	0	0
Partenaires	3	0	0
Total	37	0	0

Fait à Davézieux, le 23 juin 2026

Arnaud Clappier, Assesseur

Frédérique Genevois, Présidente



A NOS WATTS
 Château de la Lombardière
 07430 DAVEZIEUX
 RCS Aubenas 885 171 645
 info@anoswatts.fr